Image not found or type unknown

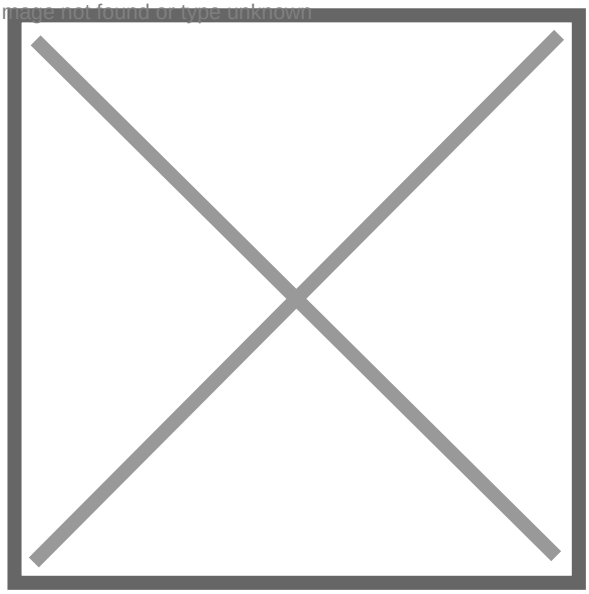

Livrets des enfants suite divorce

Par **mely**, le **16/11/2009** à **14:55**

Bonjour,
Je suis divorcée et viens d'obtenir la garde de mes deux enfants par le juge. Ils ont chacun un livret d'épargne que j'ai moi-même alimenté. Puis-je demander à ce que leur père ne modifie en aucun cas l'adresse de destination des relevés? Egalement, j'ai peur qu'il veuille disposer des fonds en les clôturant. Peut-il faire cela? Quels sont les recours pour protéger mes enfants en ayant la garde? Je vous remercie de votre réponse, je suis très inquiète.

Par **Patricia**, le **17/11/2009** à **20:49**

Bonsoir,

Vous ne précisez pas qui a fait la demande d'ouverture de ces livrets ?
Vous ?, votre ex mari ?, vous deux ?

Mely je vous ressens complètement stressée...
Allez donc dès demain ou le plus tôt possible, à l'agence postale ou bancaire (avec votre jugement de divorce) où ces livrets ont été ouverts.
Pour vous expliquer et lui demander.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés